



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES FONCIÈRES

Bobigny, le 8 août 2019

Note d'information

**Absence d'avis d'Île-de-France Mobilités au titre de l'évaluation environnementale du
projet d'aménagement du franchissement urbain Pleyel (FUP) à Saint-Denis**

Au titre du dispositif d'évaluation environnementale, l'avis d'Île-de-France Mobilités a été sollicité par courrier du préfet en date du 9 mai 2019, réceptionné le 13 mai 2019,

Le public est informé de l'absence d'avis émis dans un délai de deux mois à compter de la réception de cette saisine.

Ce document est porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
~~Le Directeur de la Coordination des Politiques~~
Publiques et de l'Appui Territorial

Marc WENNER